



Contrat de travail vs lettre de pré-embauche

Par **MMJSB**, le **23/11/2010** à **14:52**

Bonjour,

J'ai signé en décembre dernier une lettre de pré-embauche ou les conditions divergent avec celles du contrat de travail que j'ai signé en janvier lors de mon entrée dans l'entreprise (prise de fonction au 1er janvier).

En effet les conventions en vigueur dans l'entreprise ont changées au 1er janvier. Il est notamment question d'augmentation de salaire, de versement de primes, et de titularisation appelant un statut de cadre.

Puis-je légalement faire valoir mon contrat de travail sachant que mon employeur reste sur ses positions que c'est la lettre de pré-embauche qui fait foi ?

Merci à l'avance de l'intérêt que vous porterez à cette question.

Bien à vous.